

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 672

5 mars 2016

SOMMAIRE

4C Optimisation S.A.	32214	REPI Holding S.à r.l.	32213
Bear Land S.à r.l.	32221	Rodenbach S.à r.l.	32216
BTA LUX S.à r.l.	32224	SOUTHINVEST S.A., société de gestion de pa-	
CCP III Pentagon Holding S.à r.l.	32240	trimoine familial	32215
Clariter IP	32233	Sun Power Invest EU S.A.	32215
Compagnie Financière Européenne de Partici-		T2B Finance	32214
pations S.A.	32236	Taxi Confort, s.à r.l.	32214
ContourGlobal Terra 2 S.à r.l.	32238	Thingvellir S.à r.l.	32213
Dalu S.à r.l.	32211	Three Hills I s.à r.l.	32223
Dinio S.A. S.P.F.	32226	TH Sempione S.à r.l.	32254
Euroroll Hegelux Gmbh	32212	TP-Service S.à r.l.	32213
GCB Coal Holding II S.à r.l.	32242	Tradeo s.à r.l.	32220
Grey Wing S.à r.l.	32228	Transports Lucien Trentin S.à r.l.	32219
Immo Lorena S.A.	32210	Tugga S.à r.l.	32214
Interogo Finance S.A.	32230	Twirl Trading S.à r.l.	32220
Leuchtturm Investholding S.A.	32210	Unicorn Holdings Luxembourg S.à r.l.	32244
McCain Finance Luxembourg S.à r.l.	32250	Vasudevam S.A.	32214
Natur System S.A.	32219	Venus JV S.à r.l.	32220
Odyssey Advisory Services S.à r.l.	32217	Voltaire Group S.A.	32214
PAMS Holding S.A.	32216	Western Waterways S.A.	32213
Panoramica S.A.	32210	Wheels Communication S.A.	32213
Portrea S.A.	32210	Wood International Holding S.A.	32213
R.A.M. Participations S.à r.l.	32211	Wyndham Properties Holdings S.C.S	32218
Red Point Investments S.A. SPF	32220	Zanat SA	32212

Portrea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 160.231.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2016059020/10.

(160019073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Leuchtturm Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 61.634.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 novembre 2015 à 10h00

- est nommé administrateur et administrateur-délégué M. Eric VAN DER VEN, né le 28 septembre 1947 à Batavia, Indonésie, et demeurant Wijnstraat 77, NL-3311 BT Dordrecht, Pays-Bas

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM

- est nommé administrateur SELINE FINANCE LTD, inscrite au registre du Royaume-Uni COMPANIES HOUSE CARDIFF sous le no. 03227310 et ayant son siège social au 122-126 Tooley Street, GB-SE1 2 TU Londres, Royaume-Uni

en remplacement de BELMANTO GENERAL N.V.

- est nommé administrateur SELINE MANAGEMENT LTD, inscrite au registre du Royaume-Uni COMPANIES HOUSE CARDIFF sous le no. 03240996 et ayant son siège social au 122-126 Tooley Street, GB-SE1 2 TU Londres, Royaume-Uni

en remplacement de STICHTING PRISMA FOUNDATION,

toutes ces nominations étant à effet du 13 novembre 2015 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2019.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

LEUCHTTURM INVESTHOLDING SA

Eric VAN DER VEN

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2016001334/26.

(150240943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Panoramica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 76.628.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059000/9.

(160019388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Immo Lorena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.
R.C.S. Luxembourg B 96.658.

—
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016058777/9.

(160019008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

R.A.M. Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 231.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 153.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059042/10.

(160018672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Dalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.807.

I. Il résulte d'un premier contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 20 novembre 2015, que l'associé unique, AIM Services S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Orion Mine Finance (Master) Fund I L.P., une Limited Partnership, constituée et régie selon les lois des Bermudes, ayant son siège social au: c/o Appleby Services (Bermuda) Ltd, Canon's Court, 22, Victoria St, HM12 Hamilton, Bermudes, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Bermudes sous le numéro 46367.

II. Il résulte d'un second contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 14 décembre 2015, que l'associé unique, Orion Mine Finance (Master) Fund I L.P., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Mahalo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B198724.

En conséquence, la totalité des 12.500 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique, Mahalo S.à r.l.

Extrait des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 14 décembre 2015

En date du 14 décembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Olivier HAMOU de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Jonathan FORRESTER LAMB, né le 27 août 1984 à Madison, Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle: 1211, Avenue of the Americas, NY 10036 New-York, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016;
- de nommer Madame Marie DRUINAUD, née le 4 août 1975 à Paris, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Jonathan FORRESTER LAMB, gérant de classe A
- Madame Marie DRUINAUD, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Dalu S.à r. l.

Signature

Référence de publication: 2015208825/37.

(150235382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Euroroll Hegelux Gmbh, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.349,68.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 94.823.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achtzehnten Dezember,

Ist erschienen:

Frau Heidi C. GERLICH, geborene ENDRES, Kauffrau, wohnhaft zu D-84140 Gangkofen, Bergbrunnenstrasse 7A.

Die Erschienene ist die alleinige Gesellschafterin der „EUROROLL HEGELUX, GmbH“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie („die Gesellschaft“), welche gegründet wurde gemäß notarieller Urkunde vom 17. Juni 1993 veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 428 von 1993. Die Gesellschaft wurde in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 30. Dezember 2014. veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 549 vom 27. Februar 2015.

In ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin erklärt die Erschienene. vorbenannt, über folgende Tagesordnung zu beschliessen:

1. - Begrüssung und Wahl des Vorsitzenden, des Stimmzählers und des Schriftführers dieser Generalversammlung.
2. - Bericht des Kommissars zur Liquidation (Prüfungskommissar).
3. - Entlastung des Liquidators und des Prüfungskommissars.
4. - Abschluss der Liquidation.
5. - Festlegung des Ortes wo die Bücher und Dokumente während einer Dauer von fünf Jahren hinterlegt bleiben.
6. - Verschiedenes.

Nach Beratung geht die Erschienene wie folgt zur Tagesordnung über:

1. - Die Versammlung wird von Frau Heidi C. GERLICH als Versammlungsleiter eröffnet. Herr Manfred GERLICH wird zum Stimmzähler und zum Protokollführer ernannt.

2. - Die Gesellschafterin, nach dem sie Kenntnis des Berichtes des Prüfungskommissars genommen hat, genehmigt diesen Berichte sowie die Liquidationskonten.

3. - Die Gesellschafterin erteilt dem Liquidator sodann Entlastung für die Ausübung seines Mandates. Sie erteilt ebenfalls dem Prüfungskommissar Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

4. - Die Gesellschafterin stellt fest, dass die Liquidation der Gesellschaft somit abgeschlossen ist und dass die Gesellschaft aufgehört hat zu bestehen.

5. - Die Gesellschafterin beschliesst, dass die Bücher der Gesellschaft während einer Dauer von fünf Jahren ab heute in D-84140 Gangkofen, Bergbrunnenstrasse 7A hinterlegt bleiben.

Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, haben dieselben gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Heidi GERLICH / Manfred GERLICH

Vorsitzende / Stimmzähler und Protokollführer

Réfèrece de publication: 2015208868/42.

(150235238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Zanat SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 65, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Réfèrece de publication: 2016059291/10.

(160018762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Wood International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 17, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 123.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059275/10.

(160019059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Wheels Communication S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 96.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059273/9.

(160018701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Thingvellir S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059169/9.

(160018941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**TP-Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 18, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 179.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059212/9.

(160018699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**REPI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 137.578.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059069/9.

(160018777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.**Western Waterways S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.704.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059270/9.

(160018786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Vasudevam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 140.331.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059237/9.

(160019338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Voltaire Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 118.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059231/9.

(160019159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Tugga S.à rl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 24, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 120.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059215/9.

(160018700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

T2B Finance, Société Anonyme.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 183.820.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059217/9.

(160019370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Taxi Confort, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 107.622.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059197/9.

(160019513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

4C Optimisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 173.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059295/9.

(160018702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Sun Power Invest EU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 146.547.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 1^{er} juin 2015 à 10 heures

Résolutions

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des Administrateurs en fonction ayant leurs nouvelles adresses professionnelles au 65, rue des Romains L-8041 STRASSEN soit:

- Marie Immacolata FLORANGE,
- Galina ROKOSUIEVA,
- JérémY STEFFEN.

Les mandats des Administrateurs sont reconduits pour une période de 6 ans et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021.

L'Assemblée décide de nommer un nouvel Administrateur:

Madame BARRAS Marie Anne, née le 9 avril 1957 à Paliseul (Belgique) et ayant son adresse privée au 62, route de Waillet B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE.

Le nouvel Administrateur est nommé pour une période de 6 ans et son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021.

L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Commissaire en fonction: Monsieur Reiner Antonius Florentius VAN TILBORG.

Le mandat du Commissaire en fonction est reconduit pour une période de 6 ans et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Strassen le 1^{er} juin 2015 à 11 heures

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Madame Marie Anne BARRAS Administrateur-délégué de la société pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021.

La Société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SUN POWER INVEST EU SA

Référence de publication: 2016001633/35.

(150239925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

SOUTHINVEST S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 35.543.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'actionnaire unique tenue à Luxembourg le 17/12/2015 à 14 heures.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de l'administrateur:

Romain KETTEL, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement les administrateurs suivants:

Xavier SOULARD, administrateur, ayant pour adresse professionnelle 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2019.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du Commissaire aux Comptes: Commissaire aux Comptes S.A., R.C.S. Luxembourg B 131410 ayant son siège social au 44, rue Pasteur, L-4276 Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes:

Auditserv S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 106384, ayant son siège social au 24 rue Astrid, L-1143 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de l'an 2019. Luxembourg, le 17/12/2015.

Référence de publication: 2016001611/25.

(150240505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

PAMS Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 176.920.

Extrait des décisions prises par l'associé unique avec effet le 30 novembre 2015

1. Le siège social a été transféré de L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, à L-1258, Luxembourg 1, Rue Jean-Pierre Brasseur,

2. Monsieur Marcel Stephany a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Monsieur Christophe Fender a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. La société Certifica Luxembourg S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

5. Monsieur Etienne BIREN, administrateur de sociétés, né à Messancy (Belgique), le 28 septembre 1987, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, Jean-Pierre Brasseur, a été nommé comme administrateur avec effet au 13 novembre 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

6. Monsieur Mark VRIJHOEF, administrateur de sociétés, né à Zaanstad (Pays-Bas), le 12 septembre 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 1, Jean-Pierre Brasseur, a été nommé comme administrateur avec effet avec effet au 13 novembre 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

7. FIDUPLAN S.A, une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, Allée Leopold Goebel, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 44.563 est nommé commissaire de la Société avec effet avec effet au 5 juin 2015 et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 30 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour PAMS Holding S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016001477/27.

(150239881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 177.526.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

1) die Aktiengesellschaft ALPHA INDUSTRIAL HOLDING S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich und eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B129732, hier vertreten durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates Herr Benjamin ANDREASEN, Buchhalter, und Herr Fernand SASSEL, expert-comptable, beide beruflich wohnhaft in Luxemburg;

2) Die Gesellschaft deutschen Rechts „Adamare Vermögensverwaltung GmbH“, mit Sitz in D-14059 Berlin, Nehringstraße 34, eingetragen im Handelsregister Abteilung B des Amtsgerichtes von Charlottenburg unter der Nummer HRB 141696 B, hier vertreten durch die alleinvertretungsberechtigte Geschäftsführerin Frau Deniz FROST, wohnhaft in D-14059 Berlin, 34, Nehringstraße, welche hier wiederum vertreten ist durch Herrn Benjamin ANDREASEN, Buchhalter, beruflich ansässig in L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in Berlin am 3. Dezember 2015.

Welche Vollmacht, nachdem sie von dem Vollmachtnehmer und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurde, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, sind alleinige Anteilhaber der Gesellschaft "RODENBACH S. à r. l." mit Sitz in L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 177.526, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 17. Mai 2013, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1682 vom 13. Juli 2013.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile zu je fünfundzwanzig Euro (25.- EUR) vollständig eingezahlt.

Alsdann erklären die Gesellschafter, folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herr Mirko FISCHER, Geschäftsführer, wohnhaft in L-1420 Luxembourg, 26, avenue Gaston Diderich.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Gesellschafter vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxembourg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. ANDREASEN, F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: GAC/2015/11190. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 23. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015209083/50.

(150235150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2015.

Odyssey Advisory Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 199.399.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 11 novembre 2015 (les «Résolutions») que:

- M. Yvon Lauret, gérant, né le 5 janvier 1967 à Algrange (France) ayant comme adresse professionnelle 58 rue Glesener L-1630 Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg a été nommé en qualité de gérant de la Société avec effet immédiat et pour une période illimitée; et

- le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:

* M. Yoram Gill;

* Mme Michelle Carvill;

* M. Alex van Zelland; et

* M. Yvon Lauret

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Pour la Société

Dûment représenté par Jeantet Luxembourg

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2016001436/24.

(150239934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Wyndham Properties Holdings S.C.S, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35/37, Avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 202.475.

Extrait fourni sur base de l'article 6 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

Nom de la Société: Wyndham Properties Holdings S.C.S. (la «Société»)

Forme juridique: Société en commandite simple

Nom de l'associé solidaire: Wyndham Properties, LLC, ayant son siège social au 22 Sylvan Way, Parsippany, New Jersey 07054, USA

Objet social: L'objet de la Société est l'acquisition de participations ou d'intérêts, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et de développement de telles participations. La Société (agissant par son associé gérant commandité) peut également, sans limitations, acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société et/ou entreprise.

La Société (agissant par son associé gérant commandité) peut emprunter sous quelque forme que ce soit excepté par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de billets à ordre, de titres de créance ou de toute sorte de créance ou de titres participatifs. La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, ceux résultant de ses emprunts et/ou des émissions de titres participatifs ou de titres de créance de toute sorte, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toutes autres sociétés et/ou entités jugées appropriées. La Société peut également garantir, accorder des garanties à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre consentir des garanties, nantir, céder ou grever de charge ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, généralement pour son propre bénéfice et celui de toute autre société ou personne. Pour éviter toute ambiguïté, la Société ne peut pas exercer d'activités réglementées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits, aux fluctuations monétaires, aux fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut de manière générale, accomplir toutes les opérations et transactions utiles ou nécessaires à l'accomplissement de son objet social ou se rapportant directement ou indirectement à celui-ci.

Siège social de la Société: 35/37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg

Nom de l'organe de gestion: Wyndham Properties, LLC, ayant son siège social au 22 Sylvan Way, Parsippany, New Jersey 07054, USA (l'associé gérant commandité)

Pouvoir de signature de l'organe de gestion: L'associé gérant commandité sera exclusivement et individuellement autorisé à représenter la Société et à engager la Société vis-à-vis des tiers en relation avec toutes transactions.

Date de création: 22 décembre 2015.

Durée: La Société est constituée pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015208673/42.

(150233848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Natur System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 74.215.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (clôture de liquidation) de la société «NATUR SYSTEM S.A.», reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 décembre 2015, enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 décembre 2015. Relation: EAC/2015/31110.

- que la société «NATUR SYSTEM S.A.» (la «Société»), société anonyme, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74215,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 02 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 18 mai 2000, sous le numéro 356. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 18 décembre 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, le 03 février 2009, sous le numéro 227,

se trouve à partir de la date du 23 décembre 2015 définitivement liquidée,

l'assemblée générale extraordinaire prémentionnée faisant suite à celle du 27 décembre 2014 aux termes de laquelle la Société a été dissoute anticipativement et mise en liquidation avec nomination d'un liquidateur, en conformité avec les article 141 et suivants de la Loi du 10 août 1915. concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée, relatifs à la liquidation des sociétés.

- que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront conservés pendant le délai légal (5 ans) au siège social de la Société dissoute, en l'occurrence au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016001422/28.

(150240937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2016.

Transports Lucien Trentin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5355 Oetrange, 10, Kurzebiérg.
R.C.S. Luxembourg B 144.003.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Résolution de l'assemblée générale des associés tenue à Echternach, le 18 décembre 2015

Bureau

L'assemblée générale s'est réunie le 18 décembre 2015 à 17.30 heures à Echternach, 9-13, rue Breilekes.

L'assemblée est présidée par Madame HOTZ Ilse qui désigne Monsieur TRENTIN Raoul comme secrétaire et Madame BRENNEMANN Valentine comme scrutatrice.

Après délibérations, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution:

Les associés approuvent les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donnent décharge au liquidateur.

2^{ème} résolution:

Les associés approuvent les comptes et le rapport du commissaire à la liquidation et donnent décharge au commissaire.

3^{ème} résolution:

Les associés décident que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans qui précèdent la liquidation au siège du liquidateur à L-6312 Beaufort 50B, route de Haller.

4^{ème} résolution:

Les associés décident que la liquidation de la société Transports Lucien Trentin en liquidation S.à r.l. est achevée et à considérer comme définitivement clôturée.

5^{ème} résolution:

Les associés donnent décharge pleine et entière aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

6^{ème} résolution:

Les associés déclarent qu'il y a lieu de procéder à l'annulation du registre des parts sociales.

La présidente / Le secrétaire / La scrutatrice

Ilse HOTZ / Valentine BRENNEMANN / Alexandra TRENTIN / Raoul TRENTIN

Les associés

Référence de publication: 2015208617/31.

(150233660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Tradeo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 181.947.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2016059213/10.

(160018925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Twirl Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.053.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.01.2016.

Référence de publication: 2016059216/10.

(160019182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Venus JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.648.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059228/10.

(160019264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Red Point Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 84.191.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le quinze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à 2nd Floor, Building B, SNPF Plaza, Savalalo, Apia, Samoa, représentée par son director, EUROLUX (SAMOA) LIMITED, ayant son siège social à Apia Samoa, elle-même représentée par son director, Madame Rika MAMDY, administrateur de société, avec adresse professionnelle à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach,

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, ès qualité qu'agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter que:

- La société anonyme, société de gestion de patrimoine familial RED POINT INVESTMENTS S.A. SPF (R.C.S. Luxembourg numéro B 84.191), ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 18 octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 321 du 27 février 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 913 du 5 mai 2011;

- La société a actuellement un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

- TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A. est l'actionnaire unique et propriétaire de toutes les actions de la société RED POINT INVESTMENTS S.A. SPF;

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société RED POINT INVESTMENTS S.A. SPF;

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société RED POINT INVESTMENTS S.A. SPF;

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société RED POINT INVESTMENTS S.A. SPF.

Les livres et documents comptables de la société RED POINT INVESTMENTS S.A. SPF demeureront conservés pendant cinq ans à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, Wing D.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUECKER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40665. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208422/48.

(150234991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Bear Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 197.282.

In the year two thousand and fifteenth, on the first day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Five Lions Holding S.à r.l., with its registered office at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, registered with the trade and companies register in Luxembourg under section B and number 191257,

here represented by its sole manager Mr Roel Schrijen, with professional address at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Five Lions Holding S.à r.l., prenamed is the sole partner of Bear Land S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B and number 197282, incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 2 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 August 2015 number 1962 (the "Company"); and

- that the Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

After having decided to cancel the designation of the nominal value of the shares, the sole partner resolves that the Company adopts the Dollar of the United States of America (USD) instead of the Euro as its share capital's currency. The

sole partner resolves to use the exchange rate of USD 1.06320 for 1 EUR prevailing for a period of 24 hours ending on 25 November 2015 at 22:00 UTC.

The proof of the said exchange rate has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into USD.

Second resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of USD 1,710 (one thousand seven hundred and ten US Dollars) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of USD 13,290 (thirteen thousand two hundred and ninety US Dollars) to USD 15,000 (fifteen thousand US Dollars) without issuing new shares.

The sole partner, Five Lions Holding S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to subscribe the increase of capital and to fully pay it up in cash.

The amount of USD 1,710 (one thousand seven hundred and ten US Dollars) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third and fourth resolutions

The sole partner resolves to fix the nominal value of the shares at USD 1 each and their number at 15,000.

In order to reflect the above resolutions, the sole partner resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company. Consequently, the article 5.1 of the articles of association is replaced by the following text:

“ 5.1. The Company's corporate capital is set at FIFTEEN THOUSAND US Dollars (USD 15,000) represented by FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares with a par value of ONE US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.”

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Powers

The appearing person acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof this deed was drawn up in Senningerberg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le premier décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Five Lions Holding S.à r.l., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 191257,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Roel Schrijen demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acte ce qui suit:

- que Five Lions Holding S.à r.l. est le seul associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Bear Land S. à r.l., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro 197282, constituée suivant acte notarié reçu en date du 2 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 3 août 2015 numéro 1962 (la «Société»);
et

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts, l'associé unique décide que la Société adopte le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) à la place de l'Euro comme devise de son capital social. L'associé unique décide d'utiliser le taux de change pour la période de 24 heures se terminant le 25 novembre 2015 à 22:00 UTC soit EUR 1,- pour USD 1,06320.

Preuve dudit taux de change a été présentée au notaire.

L'associé unique décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la Société d'Euro en USD.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 1.710 (mille sept cent dix US Dollars) pour porter son montant actuel de USD 13.290 (treize mille deux cent quatre-vingt-dix US Dollars) à USD 15.000 (quinze mille US Dollars) sans création de parts sociales.

L'associé unique, Five Lions Holding S.à r.l., représentée comme dit ci-avant déclare souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement en espèces.

La somme de USD 1.710 (mille sept cent dix US Dollars) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième et quatrième résolutions

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts à Un US Dollar chacune et leur nombre à 15.000.

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes. En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est remplacé par le texte qui suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à QUINZE MILLE US Dollars (USD 15.000) représenté par QUINZE MILLE (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de UN US Dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Roel Schrijen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 38287. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206261/115.

(150233070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Three Hills I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 188.993.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1762 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208570/9.

(150233619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

BTA LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange sur Mess, 57, rue des trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 202.471.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quatre décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Ahmet Bagci, directeur de sociétés, né à Karaman, (Turquie), le 05 janvier 1974, demeurant à F-57600, Rue Louis Théodore Gouvy, 12 (France).

2.- Monsieur Özkan Tasci, employé privé, né à Sarreguemines, (France), le 13 juin 1985, demeurant à F-57510 Puttlinge-Aux-Lacs, 9, rue Wilson.

Lesquels comparants ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de BTA LUX S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la réalisation de tous travaux de plâtrage et de plafonnage.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Reckange sur Mess.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2016.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants souscrivent l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Ahmet Bagci, prénommé, cinquante parts sociales	50
2.- Monsieur Özkan Tasci, prénommé, cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3961 Ehrlange sur Mess, 57, rue des trois Cantons.

2.- L'assemblée désigne comme gérant technique et gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Ahmet Bagci, prénommé, gérant technique, et

- Monsieur Özkan Tasci, prénommé, gérant administratif.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant technique ou bien par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ahmet Bagci, Özkan Tasci, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 8 décembre 2015. 1LAC / 2015 / 38939. Reçu 75.-€

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 14 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206320/112.

(150233726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Dinio S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 155.803.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs. Patrina PAPANITRIOU, retired, born on 20th October 1936 in Athens (Greece), residing at Ethnikis Antistaseos 1& Diadoxoupavlou 16675 Glyfada, Athens (Greece),

here represented by Mrs. Samia CHABANE, private employee residing professionally in L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party, acting in his hereabove stated capacity and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, (thereafter mentioned as the "Sole Shareholder"), has requested the undersigned notary to enact the following:

1- that the société anonyme - société de gestion de patrimoine familial under Luxembourg law DINIO S.A. S.P.F, having its registered office in L - 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, RCS Luxembourg B number 155803 has been incorporated pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 22 September 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2408 of 9 November 2010 (the "Company");

2- that the capital of the Company is fixed at EUR 720,000 (seven hundred and twenty thousand euros) consisting of 7,200 (seven thousand two hundred) shares with a par value of EUR 100 (one hundred euros) each;

3- that Sole Shareholder, owner of all the Company's shares, pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation; that Sole Shareholder designates CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., with its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 30467 as liquidator of the Company and that full and whole discharge is given to the directors and the auditor of the Company;

4- that Sole Shareholder states to fix at once the second and the third general meetings in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;

5- that the Sole Shareholder states to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and requests the notary to enact his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the closing of the liquidation have been duly accounted for; furthermore that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, the Sole Shareholder irrevocably undertakes to pay all such possible liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

6- that remaining assets, as the case may be, are allotted to the Sole Shareholder.

The report of the liquidator after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

7- that the Sole Shareholder designates as liquidation auditor AUDIEX S.A., with registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 and the mission entrusts to it with a report on the management of the liquidation;

8- that after having taken knowledge of the report, the Sole Shareholder accepts the conclusions of the liquidation auditor's report, approves the liquidation accounts and gives full discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to AUDIEX S.A., prenamed, for its work of supervision carried out this day.

The report of the liquidation auditor after having been signed "*ne varietur*" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

9- that the Sole Shareholder, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing;

10- that full and whole discharge is given to the liquidator of the Company;

11- that the books and documents of the Company shall be deposited during five years at L - 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the appearing party, acting in his hereabove stated, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le dix décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Patrina PAPADIMITRIOU, retraitée, née le 20 octobre 1936 à Athènes (Grèce), demeurant à Ethnikis Antistaseos 1& Diadoxoupavlou 16675 Glyfada, Athènes (Grèce).

ici représentée par Madame Samia CHABANE, employée privée, demeurant professionnellement à L- 2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme - société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois DINIO S.A. S.P.F, ayant son siège social au 11A boulevard Prince Henri, L -1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 155803 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 septembre 2010 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2408 du 9 novembre 2010 (la «Société»);

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 720.000 (sept cent vingt mille Euros) représenté par 7.200 (sept mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euros) chacune;

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation; que l'Associé Unique désigne en qualité de liquidateur de la Société, CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30467 et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat respectif;

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé;

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65 469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion;

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur en ce qui concerne l'exécution de son mandat;

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à Luxembourg au 11 avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la personne comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Samia Chabane, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 11 décembre 2015. 1LAC/2015/39430. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206507/118.

(15023353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Grey Wing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.515.

In the year two thousand and fifteenth, on the first day of December.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Five Lions Holding S.à r.l., with its registered office at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, registered with the trade and companies register in Luxembourg under section B and number 191257,

here represented by its sole manager Mr Roel Schrijen, with professional address at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Five Lions Holding S.à r.l., prenamed is the sole partner of Grey Wing S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B and number 194515, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 February 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 March 2015 number 787 (the "Company"); and

- that the Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

After having decided to cancel the designation of the nominal value of the shares, the sole partner resolves that the Company adopts the Dollar of the United States of America (USD) instead of the Euro as its share capital's currency. The sole partner resolves to use the exchange rate of USD 1.06320 for 1 EUR prevailing for a period of 24 hours ending on 25 November 2015 at 22:00 UTC.

The proof of the said exchange rate has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into USD.

Second resolution

The sole partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company in the amount of USD 1,710 (one thousand seven hundred and ten US Dollars) in order to bring the subscribed share capital of the Company from its current amount of USD 13,290 (thirteen thousand two hundred and ninety US Dollars) to USD 15,000 (fifteen thousand US Dollars) without issuing new shares.

The sole partner, Five Lions Holding S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to subscribe the increase of capital and to fully pay it up in cash.

The amount of USD 1,710 (one thousand seven hundred and ten US Dollars) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third and fourth resolutions

The sole partner resolves to fix the nominal value of the shares at USD 1 each and their number at 15,000.

In order to reflect the above resolutions, the sole partner resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company. Consequently, the article 5.1 of the articles of association is replaced by the following text:

“ **5.1.** The Company's corporate capital is set at FIFTEEN THOUSAND US Dollars (USD 15,000) represented by FIFTEEN THOUSAND (15,000) shares with a par value of ONE US Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid up, each share having such rights and obligations as set out in the present Articles.”

There being no further business, the meeting is closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Powers

The appearing person acting in the above stated capacity does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error (s)) to the present deed.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by first and surnames, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le premier décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN notaire de résidence à Niederaanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Five Lions Holding S.à r.l., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 191257,

ici représentée par son gérant unique Monsieur Roel Schrijen demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acte ce qui suit:

- que Five Lions Holding S.à r.l. est le seul associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Grey Wing S.à r.l., ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L - 2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro 194515, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 mars 2015 numéro 787 (la «Société»); et

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts, l'associé unique décide que la Société adopte le dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD) à la place de l'Euro comme devise de son capital social. L'associé unique décide d'utiliser le taux de change pour la période de 24 heures se terminant le 25 novembre 2015 à 22:00 UTC soit EUR 1,- pour USD 1,06320.

Preuve dudit taux de change a été présentée au notaire.

L'associé unique décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la Société d'Euro en USD.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de USD 1.710 (mille sept cent dix US Dollars) pour porter son montant actuel de USD 13.290 (treize mille deux cent quatre-vingt-dix US Dollars) à USD 15.000 (quinze mille US Dollars) sans création de parts sociales.

L'associé unique, Five Lions Holding S.à r.l., représentée comme dit ci-avant déclare souscrire à l'augmentation de capital et la libérer intégralement en espèces.

La somme de USD 1.710 (mille sept cent dix US Dollars) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième et quatrième résolutions

L'associé unique décide de fixer la valeur nominale des parts à Un US Dollar chacune et leur nombre à 15.000.

L'associé unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes. En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5.1 des statuts est remplacé par le texte qui suit:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à QUINZE MILLE US Dollars (USD 15.000) représenté par QUINZE MILLE (15.000) parts sociales ayant une valeur nominale de UN US Dollar (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées chacune jouissant des droits et obligations tels que décrit dans les présents Statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au représentant de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Roel Schrijen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 décembre 2015. 1LAC/2015/38289. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015206667/115.

(150233123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Interogo Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 165.084.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December,
before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster,

There appeared:

INTEROGO TREASURY AG, a corporation limited by shares having its registered office at Kirchstrasse 79 Vaduz, 9490 Liechtenstein and registered with the Office of Justice of Liechtenstein (Handelsregisters Liechtenstein) under number FL-0002.466.839-9, (the "Sole Shareholder");

duly represented by Me Estelle NZOUNGOU, lawyer, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy granted under private seal on 9 December 2015, which proxy, after having been signed by the appearing person and the notary, shall remain attached hereto to be registered with these minutes.

The aforementioned INTEROGO TREASURY AG is the sole shareholder of INTEROGO FINANCE S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, and is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 165.084 (the "Company").

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to state that:

I. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, undersigned notary, enacted on 30 November 2011 and published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 96 of 12 January 2012;

II. The Company's articles of association have been lastly amended by a deed of the undersigned notary passed on 26 March 2012, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1190 of 11 May 2012;

III. The shareholder is duly represented pursuant to a proxy granted under private seal on 9 December 2015.

IV. All the 2,000,000 (two million) ordinary shares and all the 2,000,000 (two million) mandatory redeemable preferred shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each and representing the whole share capital

of the Company, are represented so that the Sole Shareholder (as defined below) can validly take the following statements and declarations:

V. The share capital of the Company is fixed at EUR 4,000,000 (four million Euro) represented by 2,000,000 (two million) ordinary shares and 2,000,000 (two million) mandatory redeemable preferred shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid up;

VI. INTEROGO TREASURY AG, a corporation limited by shares having its registered office at Kirchstrasse 79 Vaduz, 9490 Liechtenstein and registered with the Office of Justice of Liechtenstein (Handelsregisters Liechtenstein) under number FL-0002.466.839-9, is the owner of all the ordinary shares and mandatory redeemable preferred shares of the Company

VII. The Sole Shareholder approves the interim financial statements of the Company as at the date hereof, which are attached hereto (the “Financial Statements”);

VIII. The Sole Shareholder resolves to proceed with the dissolution of the Company with effect as from today;

IX. The Sole Shareholder acknowledges that the Company's activities have ceased and therefore decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation with immediate effect;

X. The Sole Shareholder waives its right to appoint a liquidation auditor (commissaire à la liquidation) and to hear the report from the liquidation auditor;

XI. The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act;

XII. The Sole Shareholder, as liquidator of the Company, requests the notary to enact its declaration that:

i. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in the Financial Statements, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;

ii. all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in the Financial Statements are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly tabulated and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company, including any tax liability of the Company;

iii. the Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfil any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

XIII. The remaining net assets have been or will be transferred to the Sole Shareholder;

XIV. That full discharge is granted to the Company's directors, i.e:

i. Mrs. Evgenia MATVEEVA, director;

ii. Mr. Fredrik LAGERBIELKE, director; and

iii. Mr. Francois BROUXEL, director.

XV. That full discharge is granted to the Company's statutory auditor, i.e. Ernst & Young with registered office at 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg.

XVI. The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed;

XVII. The Sole Shareholder grants power to any of the former directors of the Company to do and perform all and everything necessary with respect to the dissolution and liquidation further to its closing, in particular but not limited to, the transfer of any remaining funds to the Sole Shareholder, the closing of any bank account of the Company, the filing of any outstanding tax returns of the Company and the payment of any tax liability of the Company;

XVIII. All books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

XIX. The share register of the Company has then been cancelled;

XX. The sole shareholder of the Company also resolves to grant all powers to any employee of the notary office of the undersigned notary, in order:

i. to proceed with the filings and publications as required by Article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

ii. to prepare, amend and execute any document or notices with respect to the filing and publication referred to here above.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire établi à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

A comparu:

INTEROGO TREASURY AG, une société par actions ayant son siège social à Kirchstrasse 79 Vaduz, 9490 Liechtenstein et immatriculée auprès du registre de commerce du Liechtenstein (Handelsregisters Liechtenstein) sous le matricule FL-0002.466.839-9, (l'“Actionnaire Unique”)

dûment représentée par Maître Estelle NZOUNGOU, Avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2015, laquelle procuration, après avoir été signée par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La susmentionnée INTEROGO TREASURY AG est l'actionnaire unique de la société INTEROGO FINANCE S.A., une société anonyme luxembourgeoise ayant son siège social sis au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le matricule B 165.084 (la “Société”).

La comparante, représentée telle qu'indiqué ci-avant, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a requis le notaire d'acter que:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire soussigné, le 30 novembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 96 du 12 janvier 2012.

II. Les statuts de la Société ont été modifiés depuis lors et pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 26 mars 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1190 du 11 mai 2012.

III. L'actionnaire est dûment représenté en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 décembre 2015.

IV. L'intégralité des 2.000.000 (deux millions) actions ordinaires et des 2.000.000 (deux millions) actions privilégiées obligatoirement remboursables émises par la Société, d'une valeur nominale d'1 EUR (un euro) chacune et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentés de sorte que l'Actionnaire Unique (tel que défini ci-après) peut valablement faire les déclarations suivantes:

V. INTEROGO TREASURY AG, une société par actions ayant son siège social à Kirchstrasse 79 Vaduz, 9490 Liechtenstein et immatriculée auprès du registre de commerce du Liechtenstein (Handelsregisters Liechtenstein) sous le matricule FL-0002.466.839-9, détient toutes les actions ordinaires et privilégiées obligatoirement remboursables de la Société;

VI. L'Actionnaire Unique approuve le bilan de liquidation de la Société daté à la date qu'en tête des présentes, lequel y restera annexé (le “Bilan”);

VII. L'Actionnaire unique reconnaît que les activités de la Société ont cessé et décide par conséquent de procéder à la dissolution de la Société, puis de la mettre en liquidation avec effet immédiat;

VIII. L'Actionnaire Unique renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation et à entendre le rapport du commissaire à la liquidation;

IX. L'Actionnaire Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et aura tous pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toutes déclarations ainsi que pour prendre toutes mesures nécessaires ou utiles à l'accomplissement de cet acte;

X. L'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur, requiert le notaire instrumentant d'acter sa déclaration selon laquelle:

i. tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant aux actifs existants de la Société, tels que décrits dans le Bilan, sont alloués, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui reconnaît et consent à cette allocation et, en particulier, l'Actionnaire Unique s'engage à s'assurer, en sa qualité de liquidateur, que toute formalité requise pour la mise en oeuvre du transfert de toutes liquidités depuis le compte bancaire de la Société est dûment accomplie;

ii. tous droits, titres, intérêts et obligations se rapportant au passif existant de la Société, tel que décrit dans le Bilan sont repris, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique qui reconnaît et consent à cette allocation; toutes les dettes en relation avec la clôture de la liquidation sont dûment réglées et l'Actionnaire Unique s'engage irrévocablement à reprendre et à régler toute dette inconnue et impayée relative à la liquidation de la Société, y compris toute dette fiscale de la Société;

iii. l'Actionnaire Unique prendra toute mesure nécessaire pour transférer les fonds qui se trouvent sur le compte bancaire de la Société, pour clôturer ledit compte et remplir toute formalité nécessaire au transfert de toutes les dettes de la Société, tous pouvoirs lui ayant été donnés à cet effet.

XI. L'actif net restant a été ou sera transmis à l'Actionnaire Unique;

XII. Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société, à savoir:

- iv. Mme Evgenia MATVEEVA, administrateur;
- v. M. Fredrik LAGERBIELKE, administrateur; et
- vi. M. Francois BROUXEL, administrateur.

XIII. Décharge pleine et entière est donnée au commissaire aux comptes de la Société, à savoir Ernst & Young ayant son siège social sis au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, BP 780, L-2017 Luxembourg.

XIV. L'Actionnaire Unique déclare la liquidation de la Société clôturée;

XV. L'Actionnaire Unique donne pouvoir à l'un quelconque des anciens administrateurs de la Société pour accomplir tous les actes nécessaires en lien avec la dissolution et la liquidation après sa clôture y inclus de manière non limitative, le transfert de tous fonds restant à l'Actionnaire Unique, la clôture de tout compte bancaire de la Société, le dépôt de toute déclaration fiscale de la Société et pour procéder au paiement de toute dette fiscale de la société;

XVI. Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

XVII. Le registre des actions de la Société a été annulé;

XVIII. L'Actionnaire Unique de la Société décide également d'accorder tous pouvoirs à tout employé de l'Etude du notaire soussigné, afin de:

- i. procéder aux dépôts et aux publications requises par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée; et
- ii. établir ou signer tout document ou notification en rapport avec les dépôts et publications mentionnées ci-dessus.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à 1.300,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en anglais, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante es qualité, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Estelle NZOUNGOU, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation GAC/2015/11235. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015206772/173.

(150233025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Clariter IP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 164.656.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of the month of December;

Before Us Me Danielle KOLBACH, notary residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-8510 Redange/Attert, 66, Grand-Rue, acting as the representative of the board of directors of "Clariter IP", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 164656, (the "Company"),

pursuant to a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Paul DECKER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on November 9, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3152 of December 22, 2011,

and the articles of association (the "Articles") have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on December 11, 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares, with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

3) Pursuant to article 5 of the Articles, the share capital may be increased up to ten million Euros (10,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on December 11, 2020, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the corporation, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

4) Pursuant to resolutions taken by the board of directors in its meeting dated December 7, 2015, (the “Resolutions”), said board of directors of the Company has decided to increase the share capital by a total amount of nine thousand five hundred Euros (9,500.- EUR) in order to raise it from its current amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) to forty thousand five hundred Euros (40,500.- EUR), by the creation of ninety-five (95) new shares with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each and benefiting of the same rights and advantages as the existing shares (the “Newly Issued Shares”).

A copy of the Resolutions, signed “ne varietur” by the appearing person and the officiating notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

5) The Newly Issued Shares have been subscribed for by the subscriber (the “Subscriber”) set forth in the Resolutions. The Newly Issued Shares have been fully paid up by the Subscriber by a contribution in cash, proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of such increase of share capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended and will read henceforth as follows:

“The share capital is set at FORTY THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (40,500.- EUR), represented by FOUR HUNDRED AND FIVE (405) shares with a nominal value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.”

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-8510 Redange-sur-Attert, 66, Grand-Rue,

agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de “Clariter IP”, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg établie et ayant son siège social à L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 164656, (la “Société”),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

La personne comparante, agissant comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de constater les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3152 du 22 décembre 2011,

dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par la notaire soussignée, le 11 décembre 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

3) Selon l'article 5 des Statuts, le capital social pourra être porté à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 11 décembre 2020, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

4) En vertu de résolutions prises par le conseil d'administration en sa réunion du 7 décembre 2020 (les "Résolutions"), ledit conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de neuf mille cinq cents euros (9.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quarante mille cinq cents euros (40.500,-EUR) par la création de quatre-vingt-quinze (95) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, (les "Actions Nouvellement Emises").

Une copie des Résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera formalisée.

5) Les Actions Nouvellement Emises ont été souscrites pour le souscripteur énoncés dans les Résolutions. Les Actions Nouvellement Emises ont été libérées intégralement par le souscripteur prédit moyennant un apport en numéraire, preuve en a été donnée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

6) En conséquence de ladite augmentation de capital, le premier de l'article 5 des Statuts est modifié et se lira dorénavant comme suit:

"Le capital social est fixé à QUARANTE MILLE CINQ CENTS EUROS (40.500,- EUR), représenté par QUATRE CENT CINQ (405) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Redange-sur-Attert, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21510. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207700/129.

(150234061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Compagnie Financière Européenne de Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.036.

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COMPAGNIE FINANCIERE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, constituée en date du 2 mai 1995 suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 377 du 9 août 1995, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51.036.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de neuf millions cinq cent mille euros (9.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille deux cents euros (124.200,- EUR) représenté par quatre mille neuf cent soixante-huit (4.968) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à neuf millions six cent vingt-quatre mille deux cents euros (9.624.200,- EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt mille (380.000) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existante (les «Nouvelles Actions»); souscription et libération des Nouvelles Actions par l'actionnaire unique de la Société.

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital social.

3. Divers.

B) Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions possédées par lui sont portés sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire unique représenté après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de l'actionnaire unique représenté et par le notaire instrumentant.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée et que l'actionnaire unique représenté déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions cinq cent mille euros (9.500.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-quatre mille deux cents euros (124.200,- EUR) représenté par quatre mille neuf cent soixante-huit (4.968) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à neuf millions six cent vingt-quatre mille deux cents euros (9.624.200,- EUR) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt mille (380.000) actions nouvelles, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existante (les «Nouvelles Actions»).

Souscription et libération

Les Nouvelles Actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique de la Société, représenté comme ci-avant, et intégralement libérées moyennant apport en nature consistant en l'apport d'une (1) action de «OFFICIUM PROJECTS LIMITED», une société constituée et régie par les lois de Hong Kong (République Populaire de Chine) ayant son siège social à Kwun Tong - Room 2103 Futura Plaza 111 How Ming Street, Hong Kong (République populaire de Chine), enregistrée au Registre du Commerce de Hong Kong (République Populaire de Chine) sous le numéro 1506343, repré-

sentant cent pour cent (100%) du capital social de la prédite société, lesquelles actions ont été évaluées pour un montant de neuf millions cinq cent mille euros (9.500.000,- EUR).

L'apport en nature est acté comme représentant un apport total net d'un montant de neuf millions cinq cent mille euros (9.500.000,- EUR).

Evaluation - Rapport de l'apport en nature

L'apport en nature a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 11 décembre 2015, dressé par «ARTEMIS AUDIT & ADVISORY», une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2449 Luxembourg 25A Boulevard Royal (R.C.S. Luxembourg B 166.716) agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Madame Someya QALAM, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport en nature

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par la copie des documents sociaux de «OFFICIUM PROJECTS LIMITED», prénommée, attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance actuelle dans le chef de l'actionnaire unique de la Société.

Ladite déclaration signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport en nature

L'actionnaire unique, représenté comme ci-avant, déclare:

- que toutes les actions sont entièrement libérées;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs actions;
- que lesdites actions sont légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- qu'il est, en sa qualité d'apporteur, le seul propriétaire des actions apportées;
- que toutes formalités seront réalisées à Hong Kong (République populaire de Chine) aux fins de formaliser les transferts et de les rendre effectifs partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Seconde résolution

L'assemblée générale modifie l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un neuf million six cent vingt-quatre mille deux cents Euros (9.624.200,- EUR) représenté par trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-huit (384.968) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR) chacune».

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'Etude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont toutes signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. DOSTERT, A. DEYGLUN, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21509. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207705/105.

(150233435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

ContourGlobal Terra 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 195.654.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of December.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.648 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the current sole shareholder owning all the twenty thousand (20,000) issued shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1) each, representing the total share capital of ContourGlobal Terra 2 S.à.r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195.654, incorporated by a deed of Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 March 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1251 dated 13 May 2015 (the "Company").

(ii) That it waives any prior convening notice right; and

(iii) That it has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from its current address in the municipality of Bertrange to the municipality of Luxembourg at 35-37 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 12 December 2015.

Second resolution

In order to reflect the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first and second sentence of article 4 of the Company's articles of association which shall then be read as follows:

" **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg city. The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers."

Third resolution

In addition, the Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. Philippe van den AVENNE and Mr. Andrej GROSSMANN, as managers of the Company with effect as of 12 December 2015, as well as the resignation of Mr. Pieter Jan van der MEER manager of the Company with effect as of 16 March 2015 and to grant them full discharge (quitus as such term is understood under Luxembourg law) for the performance of their mandates as from their appointment up to and including their resignation dates, it being understood that such discharge shall be confirmed at the next annual general meeting of the shareholders of the Company approving the annual accounts of the Company for the financial year that will end on 31 December 2015 (or, as the case may be, if no general meeting is organized, such discharge shall be confirmed at the time resolutions of the shareholders of the Company are signed for the purpose of approving the annual accounts of the Company for the financial year that will end on 31 December 2015).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the number of managers to five (5) and approve the appointment of (i) Mrs Pinar YILDIZHAN, born in Kdz. Ereğli, Turkey, on 29 April 1980, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) Inga ASTASHOVA, born in Istra, Moscow Region, Russia on 20 February 1973, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and (iii) Mrs Mathilde VICAT, born in Le Lamentin, France, on 25 April 1986, with professional address at 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as class B managers of the Company, with effect as of 12 December 2015 until the date of the approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended 31 December 2015.

Whereof the present notary deed was drawn up in Redange-sur-Attert on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ContourGlobal Terra Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain L-8070 Bertrange, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.648 Associé Unique»),

ici représentée par Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'associée unique actuelle détenant l'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la société ContourGlobal Terra 2 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.654, constituée par acte de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 19 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1251 daté du 13 mai 2015 (la «Société»).

(ii) qu'elle a renoncé à tout droit de convocation préalable;

(iii) qu'elle a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle située dans la commune de Bertrange à la commune de Luxembourg, au 35-37 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet au 12 décembre 2015.

Deuxième résolution

Afin de refléter la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier la première et seconde phrase de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.»

Troisième résolution

En outre, l'Associé Unique décide de prendre acte de la démission de M. Philippe van den AVENNE et M. Andrej GROSSMANN, en tant que gérants de la Société, avec effet au 12 décembre 2015, ainsi que de la démission de Mr. Pieter Jan van der MEER en tant que gérant de la Société, avec effet au 16 mars 2015 et de leur donner décharge (quitus tel que ce terme est entendu en droit luxembourgeois) pour l'exercice de leurs mandats pendant la période courant à partir de leur nomination jusqu'à et incluant leur date de démission, sous la condition que cette décharge soit confirmée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés de la Société approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015 (ou, le cas échéant, si aucune assemblée générale n'est organisée, cette décharge sera confirmée au moment où les résolutions des associés de la Société seront signés en vue d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nombre de gérants à cinq (5) et d'approuver la nomination de (i) Mme Pinar YILDIZHAN, née à Kdz. Ereğli, Turquie, le 29 avril 1980, ayant son adresse professionnelle au 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, (ii) Mme Inga ASTASHOVA, née à Moscou, Russie, le 20 février 1973, ayant son adresse professionnelle à 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et (iii) Mme Mathilde VICAT, née à Le Lamentin, France, le 25 avril 1986 ayant son adresse professionnelle à 35-37, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérants de catégorie B de la Société, avec effet au 12 décembre 2015 et jusqu'à la date d'approbation des comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

DONT ACTE, passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 14 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21529. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207710/118.

(150233855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

CCP III Pentagon Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.510,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 186.152.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "CCP III Pentagon Holding S.à r.l." (hereafter referred to as the "Company"), a "Société à responsabilité limitée", established at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 186.152, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on April 4, 2014, published in the Luxembourg Memorial C number 1586 on June 19, 2014.

There appeared:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., a "Société à responsabilité limitée", governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 160.909 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:
 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation),
 2. Appointment of Curzon Capital Partners III S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg as liquidator (the "Liquidator");
 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
 4. Approval of the financial statements of the Company for the period from January 1, 2015 to December 8, 2015;
 5. Discharge of the board of managers of the Company for the accomplishment of its mandate;
 6. Miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder passes the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to appoint Curzon Capital Partners III S.à r.l., prenamed, as Liquidator.

Third resolution:

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution:

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1, 2015 to December 8, 2015.

Fifth resolution:

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers for the accomplishment of its mandate until today.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed this original deed with us, the notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit décembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "CCP III Pentagon Holding S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 186.152, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 avril 2014, publié au Mémorial C numéro 1586 du 19 juin 2014.

A comparu:

Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160.909 («l'Associé Unique»),

Ici représentée par Mme Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après signature ne variatur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales du capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
2. Nomination de Curzon Capital Partners III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois ayant son siège au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant que liquidateur (le "Liquidateur");
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 8 décembre 2015;
5. Décharge des gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats;
6. Divers.

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer Curzon Capital Partners III S.à r.l., précitée, en tant que liquidateur.

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'Associé Unique.

Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation à l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1^{er} janvier 2015 au 8 décembre 2015.

Cinquième résolution:

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39073. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207740/127.

(150233745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

GCB Coal Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 161.123.

In the year two thousand fifteen, on the 7th of December.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary, residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "GCB Coal Holding II S.à r.l.", a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in L-1114 Luxembourg 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg) and registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 161 123, incorporated on May 26th, 2011 before the public notary, Blanche Moutrier, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), deed published in Memorial Recueil Special des Sociétés et Associations C number 1832 of August 10th, 2011 ("the Company").

The General Meeting was presided by Mr. Hervé PONCIN, lawyer, with professional address in L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mr. Charles DURO, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 03, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution with immediate effect and voluntary liquidation of the Company;
2. Appointment of Mr. Hervé PONCIN as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr. Hervé PONCIN, attorney at law, born on September 15th, 1967 at Rocourt (Belgium), professionally residing in L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duchy of Luxembourg) (“the Liquidator”).

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sept décembre.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire de «GCB Coal Holding II S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, (Grand-Duché de Luxembourg) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161 123, constituée le 26 mai 2011 par devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1832 du 10 août 2011 (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale était présidée par M. Hervé PONCIN, juriste, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisi comme scrutateur Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représenté à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution avec effet immédiat et liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination de M. Hervé PONCIN aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Hervé PONCIN, juriste, né le 15 septembre 1967 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 60, Avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Hervé Poncin, Charles Duro, Karine Mastinu, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2015. Relation: EAC/2015/29597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 décembre.

Référence de publication: 2015207949/110.

(150234136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Unicorn Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 202.492.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the sixteenth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg

There appeared:

UNICORN HOLDINGS LIMITED, established in St Peters House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1 BR, here represented by Mrs Annick Braquet, professionally residing in 101 rue de Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on December 8th, 2015;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "UNICORN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty five (125) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers, A managers and B managers with the obligation to have at least one A manager and one B manager. The managers need not to be shareholders. A legal entity may be a member of the Board of Managers. The Board of Managers shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Managers are appointed by the general meeting of shareholders for an unlimited period of time. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

They will remain in function until their successors have been appointed.

In the event of vacancy of a member of the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Manager to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

The Board of Managers shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

The Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any Manager. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Managers can only validly meet and take decisions if a majority of members with at least one (1) A manager and one (1) B manager is present or represented by proxies. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager of the same category as his proxy. A Manager may also appoint another Manager of the same category to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Managers require a simple majority of votes with at least the vote of one (1) A manager and one (1) B manager cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager being able to hear and to be heard by all other participating managers using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Managers' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Toward third parties, the corporation will be bound in any circumstances by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signatures of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Managers pursuant article 12 of present articles of association.

The Board of Managers may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more managers, who will be called managing managers.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to 5% of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to 10% of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

UNICORN HOLDINGS LIMITED	125 shares
Total	125 shares

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of 12,500.- EUR is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2016.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the sole Partner, representing the entire subscribed capital of the Company, has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at one. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

Mr. Daniel Tain, born on 13 April 1976, in Doncaster, United Kingdom, professionally residing at 11, Dulverton Court, Adelaide Road, Surbiton, KT6 4TB, United Kingdom;

2) The registered office is established in 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize décembre.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

UNICORN HOLDINGS LIMITED, établie à St Peters House, Le Bordage, St Peter Port, Guernsey, GY1 1 BR, ici représentée par Madame Annick Braquet, résidant professionnellement au 101 rue de Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 décembre 2015;

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités en vertu desquelles il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent, entre le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avances et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "UNICORN HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La société est administrée par un conseil composé de un ou de plusieurs gérants, gérants A et gérants B, avec l'obligation d'avoir au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les gérants n'ont pas d'être des associés. Une société peut être membre du Conseil de gérance. Dans un tel cas, le Conseil de gérance ou le Gérant unique nommera

ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Gérants sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période indéterminée. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

En cas de vacance du poste d'un gérant pour cause de décès, de démission ou autre raison, les gérants restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Le Conseil de gérance élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par le Gérant élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil de gérance se réunit sur convocation du Président ou d'un Gérant. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres avec au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B, est présente ou représentée par procuration. Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de gérance par un autre Gérant de même catégorie, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Gérant peut également désigner par téléphone un autre Gérant de même catégorie pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil de gérance est prise à la majorité simple des votes émis avec au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Gérants personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de gérance, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil de gérance ou par deux Gérants.

Le Conseil de gérance ou le Gérant Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes de gérance et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil de gérance conformément à l'article 12 des présents statuts.

Le Conseil de gérance peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Gérants, qui seront appelés Gérants-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance ou actionnaires de la société.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

UNICORN HOLDINGS LIMITED	125 parts sociales
Total	125 parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 1.200.-

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé, pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérant est fixé à un. L'Assemblée désigne comme gérant pour une durée illimitée:

Monsieur Daniel Tain, né le 13 avril 1976, à Doncaster, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 11, Dulverton Court, Adelaide Road, Surbiton, KT6 4TB, Royaume-Uni;

2) Le siège social de la société est établi au 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 18 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/40674. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208637/321.

(150234341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

McCain Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 161.651.

In the year two thousand fifteen on the sixteenth day of December

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of McCain Finance Luxembourg S.à r.l., à Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 161651, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, dated June 1, 2011, published in the Luxembourg Memorial C on September 13, 2011 number 2140, and whose articles of association have been amended for the last time

by deed of the undersigned notary on May 30, 2012, published in the Luxembourg Memorial C on August 7, 2012 number 1963, (the Company).

There appeared,

McCain Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 171849, (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, acting under a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Approval of the redemption of twenty one thousand (21,000) class A mandatory redeemable preferred shares (the MRPS A) in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, twenty three thousand (23,000) class B mandatory redeemable preferred shares (the MRPS B) in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and twenty three thousand (23,000) class C mandatory redeemable preferred shares (the MRPS C) in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, held by the Sole Shareholder (the Redeemed Shares);

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of sixty seven thousand United States dollars (USD 67,000) in order to bring it from its present amount of eighty nine thousand and one United States dollars (USD 89,001), represented by twenty-two thousand one (22,001) ordinary shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1) each, twenty one thousand (21,000) class A mandatory redeemable preferred shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, twenty three thousand (23,000) class B mandatory redeemable preferred shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and twenty three thousand (23,000) class C mandatory redeemable preferred shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each to twenty-two thousand and one United States dollars (USD 22,001), represented by to twenty-two thousand and one 22,001 ordinary shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1) each, by way of the redemption and subsequent cancellation by the Company of the Redeemed Shares. The price of the Redeemed Shares is amounting to two hundred three million seven hundred fifty nine thousand seven hundred and forty United States dollars (203,759,740 USD) and will be reimbursed to the Sole Shareholder;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company to reflect the above changes;

4. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Capita Fiduciary S.A. and any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to the redemption of twenty one thousand (21,000) class A mandatory redeemable preferred shares (the MRPS A) in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, twenty three thousand (23,000) class B mandatory redeemable preferred shares (the MRPS B) in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and twenty three thousand (23,000) class C mandatory redeemable preferred shares (the MRPS C) in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, held by the Sole Shareholder (the Redeemed Shares), a redemption notice having been sent by the Company to the Sole Shareholder to that effect.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to cancel hereby the Redeemed Shares. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of of sixty seven thousand United States dollars (USD 67,000) in order to bring it from its present amount of eighty nine thousand and one United States dollars (USD 89,001), represented by twenty-two thousand one (22,001) ordinary shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1) each, twenty one thousand (21,000) class A mandatory redeemable preferred shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, twenty three thousand (23,000) class B mandatory redeemable preferred shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each and twenty three thousand (23,000) class C mandatory redeemable preferred shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each to twenty-two thousand and one United States dollars (USD 22,001), represented by to twenty-two thousand and one (22,001) ordinary shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1) each, by way of the redemption and the cancellation subsequently of the Redeemed Shares. The price of the Redeemed Shares is amounting to two hundred three million seven

hundred fifty nine thousand seven hundred and forty United States dollars (203,759,740 USD) and will be reimbursed to the Sole Shareholder.

Third resolution

As a consequence of the redemption and cancellation of the Redeemed Shares, the Sole Shareholder resolves amend the article 5.1. of the articles of association of the Company, which henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twenty-two thousand and one United States dollars (USD 22,001), represented by to twenty-two thousand and one (22,001) ordinary shares in registered form with nominal value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any employee of Capita Fiduciary S.A. and any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seizième jour de décembre.

Par devant nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de McCain Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161651, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, en date du 1^{er} Juin 2011, publié au Memorial C de Luxembourg le 13 septembre 2011 sous le numéro 2140, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné le 30 mai 2012, publié au Mémorial C le 7 août 2012 septembre 2014 sous le numéro 1963, (la Société).

A comparu,

McCain Luxembourg Holdings S.à r.l., McCain Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171849 (l'Associé Unique),

représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés aux termes d'une procuration sous seing privé.

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales composant le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Approbation du remboursement de vingt et un mille (21.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie A (les APRO A) ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie B (les APRO B) nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, et vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie C (les APRO C) ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, détenues par l'Associé Unique (les Parts Remboursées);

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de soixante-sept mille dollar des États-Unis d'Amérique (USD 67.000) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-neuf mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 89.001,-) représenté par vingt-deux mille un (22.001) parts sociales ordinaires nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-), vingt et un mille (21.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie B nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, et vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie C ayant

une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune à vingt-deux mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 22.001) représenté par vingt-deux mille un (22.001) parts sociales ordinaires nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société des Parts Sociales Rachetées. Le prix des Parts Sociales Rachetées est d'un montant de deux cent trois millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent quarante dollars des États-Unis d'Amérique (203.759.740 USD) et sera remboursé à l'Associé Unique;

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Modification et mise à jour des livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoirs et autorisation à tout employé de Capita Fiduciary S.A. et à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le remboursement de vingt et un mille (21.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie A (les APRO A) ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie B (les APRO B) nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, et vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie C (les APRO C) ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, détenues par l'Associé Unique (les Parts Remboursées), un avis de remboursement a été adressé par la Société à l'Associé Unique à cette fin.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'annuler les Parts Remboursées. En conséquence, le capital souscrit est réduit d'un montant de soixante-sept mille dollar des États-Unis d'Amérique (USD 67.000) et est porté de son montant actuel de quatre-vingt-neuf mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 89.001,-) représenté par vingt-deux mille un (22.001) parts sociales ordinaires nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-), vingt et un mille (21.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie A ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie B nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, et vingt-trois mille (23.000) actions préférentielles à rachat obligatoire de catégorie C ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, à vingt-deux mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 22.001) représenté par vingt-deux mille un (22.001) parts sociales ordinaires nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société des Parts Sociales Rachetées. Le prix des Parts Sociales Rachetées est d'un montant de deux cent trois millions sept cent cinquante-neuf mille sept cent quarante dollars des États-Unis d'Amérique (203.759.740 USD) et sera remboursé à l'Associé Unique.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui devra désormais avoir la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille un dollars des États-Unis d'Amérique (USD 22.001) représenté par vingt-deux mille un (22.001) parts sociales ordinaires nominatives ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. ».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et mettre à jour les livres et registres de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et de donner tous pouvoirs et autorisations à tout employé de Capita Fiduciary S.A. et à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement créées dans le registre des associés de la Société;

Déclaration - Estimation des frais

Le montant des dépenses concernant le présent acte est estimé approximativement à 2.500,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation GAC/2015/11248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015208197/181.

(150234139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

TH Sempione S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 197.658.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of December,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1. Three Hills I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 188.993, and having its registered office at 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

2. Three Hills II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 198.852, and having its registered office at 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a powers of attorney, given in Luxembourg on 15 December 2015.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of TH Sempione S.à r.l. (formerly "TH Duomo S.à r.l."), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 197.658, incorporated on 9 June 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2070, page 99340 on 13 August 2015 (the "Company"). The articles of association (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary on 4 November 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, representing one hundred percent (100%) of the corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand British Pounds (GBP 60,000.-) so as to raise it from its present amount of forty thousand British Pounds (GBP 40,000.-) to one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) by the issue of sixty thousand (60,000) new shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contributions in cash and in kind of an aggregate amount of fourteen million nine hundred and ten thousand British Pounds (GBP 14,910,000.-).

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed as follows:

- Three Hills I S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to twenty-three thousand and forty-five (23,045) new shares, together with a share premium of four million seven hundred fifty-two thousand British Pounds (GBP 4,752,000.-), paid up by (i) a contribution in kind consisting in a claim which is uncontested, liquid and payable, for an aggregate amount of two million five hundred and sixty thousand British Pounds (GBP 2,560,000.-) (the "Contribution in Kind 1") and (ii) a contribution in cash of two million two hundred and fifteen thousand and forty-five British Pounds (GBP 2,215,045.-) (the "Contribution in Cash 1").

- Three Hills II S.à r.l., aforementioned, declares to subscribe to thirty-six thousand nine hundred and fifty-five (36,955) new shares, together with a share premium of ten million ninety-eight thousand British Pounds (GBP 10,098,000.-) paid up by (i) a contribution in kind consisting in a claim which is uncontested, liquid and payable, for an aggregate amount of five million four hundred and forty thousand British Pounds (GBP 5,440,000.-) (the "Contribution in Kind 2" together with the Contribution in Kind 1, the "Contributions in Kind") and (ii) a contribution in cash of four million six hundred and ninety-four thousand nine hundred and fifty-five British Pounds (GBP 4,694,955.-) (the "Contribution in Cash 2" together

with the Contribution in Kind I, the "Contributions in Cash"). The amount of the Contributions in Cash of six million nine hundred and ten thousand British Pounds (GBP 6,910,000.-) is at the free disposal of the Company as it has been shown to the undersigned notary.

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the board of managers of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contributions in Kind at eight million British Pounds (GBP 8,000,000.-), which in the reasonable belief of the board of managers of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contributions in Kind and (ii) is together with the Contributions in Cash at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the share premium.

The amount of fourteen million nine hundred and ten thousand British Pounds (GBP 14,910,000.-) is allocated as follows: an amount of sixty thousand British Pounds (GBP 60,000.-) is allocated to the share capital of the Company and an amount of fourteen million eight hundred fifty thousand British Pounds (GBP 14,850,000.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Second resolution

Further to the above resolution, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is one hundred thousand British Pounds (GBP 100,000.-) divided into one hundred thousand (100,000) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to six thousand euros (EUR 6,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de décembre,

Par-devant le soussigné, Maître Danielle KOLBACH, notaire résidant à Redange-sur-Attert, (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1. Three Hills I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.993 et ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et

2. Three Hills II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.852 et ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

ici représentées par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu de procurations données sous seing privé en date du 15 décembre 2015.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de TH Sempione S.à r.l. (anciennement "TH Duomo S.à r.l.") une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.658 (la "Société"), constituée en date du 9 juin 2015 en vertu d'un acte du notaire soussigné publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2070 page 99340 en date du 13 août 2015 (la "Société"). Les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par à un acte du notaire soussigné en date du 4 novembre 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentant cent pour cent (100%) du capital social ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante mille Livres Sterling (60.000,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de quarante mille Livres Sterling (40.000,- GBP) à cent mille Livres Sterling

(100.000,- GBP) par la création de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'apports en numéraire et en nature d'un montant total de quatorze millions neuf cent dix mille Livres Sterling (14.910.000,- GBP).

Souscription et Paiement

Les Nouvelles Parts Sociales ont été souscrites comme suit:

- Three Hills I S.à r.l., susmentionnée, déclare souscrire à vingt-trois mille quarante-cinq (23.045) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission de quatre millions sept cent cinquante-deux mille Livres Sterling (4.752.000,- GBP), entièrement libérées par (i) un apport en nature consistant en une créance incontestable, liquide et exigible d'un montant total de deux millions cinq cent soixante mille Livres Sterling (2.560.000,- GBP) (l' "Apport en Nature 1") et (ii) un apport en numéraire de deux millions deux cent quinze mille quarante-cinq Livres Sterling (2.215.045,- GBP) (l' "Apport en Numéraire 1").

- Three Hills II S.à r.l., susmentionnée déclare souscrire à trente-six mille neuf cent cinquante-cinq (36.955) Nouvelles Parts Sociales, ensemble avec une prime d'émission de dix millions et quatre-vingt-dix-huit mille Livres Sterling (10.098.000,- GBP), entièrement libérées par (i) un apport en nature consistant en une créance incontestable, liquide et exigible d'un montant total de cinq millions quatre cent quarante mille Livres Sterling (5.440.000,- GBP) (l' "Apport en Nature 2" et ensemble avec l'Apport en Nature 1, les "Apports en Nature") et (ii) un apport en numéraire de quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent cinquante-cinq Livres Sterling (4.694.955,- GBP) (l' "Apport en Numéraire 2" et ensemble avec l'Apport en Numéraire 1, les "Apports en Numéraire").

Le montant des Apports en Numéraire de six millions neuf cent dix mille Livres Sterling (6.910.000,- GBP) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, le conseil de gérance de la Société a évalué les Apports en Nature susmentionnés à huit millions de Livres Sterling (8.000.000,- GBP), ce qui selon le conseil de gérance de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable des Apports en Nature et (ii) est, avec les Apports en Numéraire, au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie, ensemble avec la prime d'émission.

Le montant de quatorze millions neuf cent dix mille Livres Sterling (14.910.000,-GBP) est alloué comme suit: un montant de soixante mille Livres Sterling (60.000,- GBP) est alloué au capital social de la Société et un montant de quatorze millions huit cent cinquante mille Livres Sterling (14.850.000,- GBP) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessous, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5.1 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à cent mille Livres Sterling (100.000,- GBP) représenté par cent mille (100.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à six mille euros (EUR 6.000,-).

Cet acte notarié a été dressé à Redange-sur-Attert, au jour mentionné au début de ce document.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 17 décembre 2015. Relation: DAC/2015/21647. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015208597/158.

(150234092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.